

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

SOUMISSIONS POUR DRAGAGE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos l'inscription "Soumission pour dragage, à Cobourg, Ontario," seront reçues jusqu'à midi, le mercredi, 4 juin 1919, pour des opérations de dragage exigé à Cobourg, Ontario.

Nulle soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit inscrite sur les formules fournies par le ministère et conforme aux conditions émises sur les dites formules.

On peut obtenir sur demande au secrétaire, ministère des Travaux publics, Ottawa, les devis s'y rapportant ainsi que les formules. Les soumissions doivent comprendre le déplacement de l'installation.

La drague et autre équipement que l'on se propose d'utiliser dans ces travaux devront être dûment enregistrés au Canada au moment de la présentation de la soumission au ministère, ou devront être construits au Canada après la dite présentation de soumission.

Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans les vingt-cinq jours suivant la date à laquelle l'avis d'acceptation de la soumission est donné.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartrée et payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, au montant de 5 pour cent du prix de la dite soumission, mais nul chèque ne devra être moins de quinze cent dollars. Les obligations de guerre du Dominion, ou bons de guerre avec chèque pour former le montant requis, seront acceptés à titre de sécurité.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 27 mai 1919.

SOUMISSIONS POUR PORT COLBORNE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos l'inscription "Soumission pour réparations au brise-lames de Port-Colborne, comté de Welland, Ontario," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le vendredi, 20 juin 1919, pour les réparations à deux endroits du brise-lames de l'Est et deux endroits de celui de l'Ouest à Port-Colborne, comté de Welland, Ontario.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés, et les devis et formules obtenus, à ce ministère; aux bureaux des ingénieurs de district, Edifice Equity, Toronto, Ont.; à l'Edifice Shaughnessy, Montréal, P.Q.; et au bureau de poste de Port-Colborne, Ont.

Nulle soumission ne sera considérée à moins d'être inscrite sur les formules fournies par le ministère et conforme aux stipulations qui y sont mentionnées.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartrée et payable à l'ordre du ministre des Travaux publics pour un montant égal à 10 pour cent de la somme de la soumission. Des bons d'emprunt de guerre du Dominion, ou des bons de guerre avec chèque pour former le montant requis, peuvent être acceptés à titre de sécurité.

Remarque.—On peut obtenir à ce ministère les plans sur bleus en déposant un chèque accepté au montant de \$20 et fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel montant sera remboursé si le soumissionnaire soumet une soumission régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Envois de bois de la Colombie-Britannique.

Au cours de la semaine close le 16 mai 1919, 605 wagons chargés de bois ont été expédiés des diverses scieries de la Colombie-Britannique; il est à remarquer que dans toute l'année dernière on en a expédié 738 wagons. Ces chiffres sont fournis par le département de l'Immigration et de la Colonisation.

RÉPARATIONS À LA JETÉE.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos l'inscription "Soumission pour réparations à la jetée au chenal de Burlington, Ont.," seront reçues jusqu'à midi, le vendredi, 20 juin 1919, pour la reconstruction de deux cent pieds de la jetée du sud au chenal de Burlington, comté de Wentworth, Ont.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés, et les devis et les formules de soumission obtenus, à ce ministère; aux bureaux des ingénieurs de district, Edifice Equity, Toronto, P.Q.; et au bureau de poste, Burlington, Ont.

Les soumissions ne seront pas considérées à moins qu'elles ne soient inscrites sur les formules fournies par le ministère et conformément aux dispositions que ces formules renferment.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartrée et payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, pour un montant égal à 10 pour 100 de la somme de la soumission. Des obligations ou bons de guerre, ou des bons de guerre avec chèque pour former le montant requis, peuvent être acceptés comme sécurité.

Remarque.—On peut obtenir des plans sur bleus en déposant à ce ministère un chèque accepté au montant de \$20 payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, cette somme étant remboursable lorsque le soumissionnaire présente sa soumission d'une manière régulière.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 28 mai 1919.

CONTRATS ACCORDES PAR DES ARRÊTÉS

Pour ponts, brise-lames et édifices publics.

Le ministère des Travaux publics annonce que les contrats ci-dessous ont été accordés par des arrêtés en conseil:

North-Wiltshire, I.P.-E.—Construction d'une station d'énergie et d'une buanderie au sanatorium Dalton. Entrepreneurs: Phillips et Mutch, de Charlottetown, à \$68,250. Arrêté en conseil du 26 mai 1919.

Ottawa.—Construction et érection de cloisons vitrées, panneaux, etc., dans l'édifice Hunter. Entrepreneurs: Bate, McMahon & Co., d'Ottawa, à \$12,534. Arrêté en conseil du 26 mai 1919.

Sandy-Cove, N.-E.—Construction d'un renfort au brise-lames. Entrepreneurs: J. E. Bigelow & Son, de Canning, N.-E., à \$4,900. Arrêté en conseil du 26 mai 1919.

Timiskaming-Nord, P.Q.—Construction de superstructure pour pont sur la rivière des Quinze. Entrepreneurs: la Hamilton Bridge Works Company, Limited, d'Hamilton, à \$82,000. Arrêté en conseil du 26 mai 1919.

Rapports concernant l'huile de la Colombie-Britannique.

Des rapports très encourageants nous apprennent que les sondages pour l'huile faits à Barnaby et à Pitt-Meadows, C.-B., indiquent qu'il y a là un avenir très prospère pour cette industrie. Ces renseignements sont fournis dans la lettre hebdomadaire de la succursale de Winnipeg du département de l'Immigration et de la Colonisation.

NOMMÉ DIRECTEUR DES FERMES MODÈLES

M. E. S. Archibald promu à l'ancienne position du Dr J. H. Grisdale.

Le ministère de l'Agriculture vient de publier l'avis suivant:

La vacance créée par la promotion du Dr J. H. Grisdale, directeur des fermes expérimentales fédérales, aux fonctions de sous-ministre de l'Agriculture, a été remplie par la nomination de M. E. S. Archibald, B.A., B.S.A., à l'ancienne position du Dr Grisdale.

Le nouveau directeur est né à Yarmouth, N.-E., en 1885, et il a reçu son éducation primaire à l'école publique et à l'Académie de Yarmouth. Entré à l'université Acadia en 1901, il y obtint le degré de bachelier ès-arts en 1905. Il fut aussi gradué de l'école d'horticulture de la Nouvelle-Ecosse, la même année, et du collège agricole de la Nouvelle-Ecosse, en 1906. Il a reçu son degré de bachelier ès-science agricole de l'Ontario Agricultural College en 1908. Dans l'automne de cette même année, il accepta la position d'instructeur agricole et d'expérimentateur au collège agricole de la Nouvelle-Ecosse, puis il devint professeur d'agriculture et surintendant de ferme au même collège en 1910. En juin 1912, il entra au service du ministère de l'Agriculture, étant nommé chef de la division de l'élevage, à la ferme expérimentale centrale, à Ottawa, position qu'il a occupée avec grand succès jusqu'à ces derniers jours.

Depuis un an, M. Archibald a été directeur intérimaire des fermes expérimentales et, durant ce temps, aussi bien qu'au cours des sept années à la division de l'élevage, il a acquis de toutes les diverses branches et activités du système des fermes expérimentales une connaissance intime qui, jointe à ses premières années d'instruction agricole pratique et théorique, lui donne une compétence spéciale pour bien remplir le nouveau poste auquel il vient d'être élevé.

INSCRIPTIONS POUR HOMESTEAD DE LA SEMAINE DANS L'OUEST

Il s'est fait 250 inscriptions pour homesteads pendant la semaine close le 13 mai contre 60 en 1918.

Des rapports concernant les inscriptions de homesteads et l'immigration en général dans l'Ouest du Canada, ont été reçus de la succursale de Winnipeg, du département de l'Immigration et de la Colonisation.

Homesteads.—Au cours de la semaine se terminant le 13 mai, il y a eu 250 inscriptions pour homesteads, y compris 87 pour soldats. Au cours de la période correspondante l'an dernier, il n'y en eut que 60.

Immigration.—Au cours du mois d'avril, il est entré dans l'Ouest canadien, et venant des Etats-Unis, 4,075 personnes portant en argent la somme de \$1,322,188, en effets personnels de la valeur de \$522,572; l'an dernier, il y était entré 3,552 personnes portant en argent la somme de \$1,518,755 et en effets personnels de la valeur de \$564,055. Nationalité: Sujets britanniques, 104; Canadiens, 186; Américains, 3,365; Français, 1; Russes, 34; Scandinaves, 303; autres, 88. Occupations: cultivateurs, 1,400; ouvriers de ferme, 444; ouvriers, 63; mécaniciens, 142; employés de chemin de fer, 30; commis, 57; serveurs, 58; mineurs, 21; femmes et enfants, 1,706; non classifiés, 124.

POUR CONTRÔLER LA MALADIE DU TABAC

Mesures recommandées contre la mosaïque ou le calicot.

Une note des fermes expérimentales, publiée par le ministère de l'Agriculture, contient les suggestions suivantes pour traiter la maladie mosaïque des plants de tabac: La maladie mosaïque du tabac, plus communément connue sous le nom de "calicot," "tête tachetée" et sous diverses autres appellations locales par les cultivateurs, existe dans presque tous les pays où l'on cultive le tabac. Les plants atteints sont facilement reconnus par leur apparence particulière tachetée ou mosaïquée, les feuilles se couvrant de taches vert pâle ou foncé à formes irrégulières. Les feuilles sont parfois tordues et leur surface inégale et plissée, ce qui est dû au développement plus rapide des parties vert foncé. Les plants malades sont portés à mûrir prématurément, les feuilles se désagrégeant souvent et tombant avant le temps de la récolte. Les plants mosaïqués sont aussi très exposés à l'attaque de ce qu'on appelle la rouille du tabac. Si les plants sont malades au premier temps de la croissance, le rendement en est réduit remarquablement, de plus la texture et l'élasticité de la feuille sont détruites pratiquement.

UNE MALADIE CONTAGIEUSE.

Comme on n'a pas encore établi aucun organisme spécifique comme cause du trouble, la mosaïque du tabac reste jusqu'ici classifiée comme maladie physiologique. La maladie, cependant, est transmissible des plants malades à ceux qui sont sains par la sève qui contient le virus ou le principe contagieux de la maladie. Elle se répand ainsi dans tout le champ de plants atteints à ceux qui sont sains par l'opération de l'étiement et du dragage. Ceci est démontré par le nombre considérablement augmenté des plants malades à l'époque de la récolte. D'après des observations et des calculs faits dans le champ, ces quelques années passées, tant avant l'étiement que peu de jours avant la récolte, on a constaté que le nombre des plants malades au temps de la récolte est près de dix fois aussi considérable qu'avant l'étiement.

On devrait, dès qu'on s'en aperçoit, arracher tout plant malade et l'enlever du champ. Les personnes employées à ce travail doivent se laver avec soin les mains dans de l'eau et du savon, avant d'aller toucher aux plants sains. Des expériences faites sous ce rapport au cours des trois dernières années ont contribué à réduire matériellement le nombre des plants affectés au temps de la récolte, si l'on compare les terrains ainsi traités à ceux d'où des plants malades n'avaient pas été enlevés.

On doit éviter de se servir de décoctions de tabac de rebut ou de vieilles tiges pour arroser les plantes semées, car elles pourraient contenir le virus de la maladie mosaïque.

Ne transplantez pas les plantes mosaïquées de la couche dans le champ. Il est assez difficile de reconnaître les plantes malades à une période aussi hâtive, mais un examen sérieux de la part des personnes occupées à ce travail réduira le nombre des plants mosaïqués transplantés.

Apparemment, le sol et les conditions climatiques affectent jusqu'à un certain point l'existence de la maladie, car des observations faites depuis trois ans ont démontré une différence marquée dans l'étendue de la maladie. Celle-ci, à peu d'exceptions près, était beaucoup plus répandue en 1917 qu'en 1918.

D'après toute la preuve recueillie, la maladie ne se transmet pas par la semence; toutefois, on ne devrait pas conserver les plants mosaïqués pour la production de graine de semence.

Population des Prairies.

La population totale des trois provinces des prairies, du Dominion, d'après le recensement de 1916, était évaluée à 1,698,220, d'après l'Annuaire du Canada pour 1918.